

protéger les intérêts publics, j'ai parfaitement le droit de le faire. La différence entre moi et le *Globe*, à l'égard de ce projet, c'est que j'évalue les terres à \$2.00 l'acre, tandis que le *Globe* les évalue à \$1.00.

J'ai étudié la valeur des terres concédées à cette compagnie; je me suis aussi occupé de la manière de procéder de celle-ci et de la conduite des honorables membres de la gauche à son égard.

Il y a quelque temps les terres ont été évaluées à \$5.00 l'acre. L'honorable député de Durham-Ouest l'a-t-il oublié? Dans ces dernières années cet honorable député a évalué ces terres à \$3.00. Or, l'honorable député ne sait-il pas, quand il discute la question d'évaluer ces terres à \$2.00, qu'il les évalue à 50 pour 100 de moins—et même plus que 50 pour 100 de moins—que la plus basse estimation qu'il ait jamais faite lui-même de ces terres.

Je ne suis aucunement en dehors de mes attributions de journaliste et de représentant du peuple, lorsque j'exprime, sur ce sujet, une opinion indépendante et conforme aux intérêts du pays.

Loin de redouter, comme le fait l'honorable chef de la gauche, une proposition de ce genre, je considère que la meilleure chose que pût faire le pays, serait de reprendre la possession de ces terres, qui n'auraient jamais dû sortir de ses mains, qui auraient dû être gardées par le gouvernement pour les maintenir au prix les plus propres à favoriser l'établissement du pays. Je sais que ce chemin de fer, quand il sera parachevé, ne procurera pas toutes les facilités voulues par ses embranchements, et nous savons, cependant, qu'il est nécessaire d'ouvrir cette région. On dit que la population qui l'habite en sortira vraisemblablement, à moins qu'on lui construise l'embranchement de Manitoba-Sud, et nous savons que le besoin d'autres embranchements se fait également sentir. Est-ce déraisonnable? N'est-ce pas mon devoir, n'est-ce pas celui de tout député indépendant d'exprimer son opinion ouvertement et sans déguisement sur la question d'aviser au moyen de parachever cette entreprise?

Je crois qu'il est de mon devoir de le faire, et je le fais de mon propre mouvement, sans subir l'inspiration de personne, et cédant à mes propres sentiments. Je souhaite que mon honorable ami comprenne que je n'ai fait qu'exprimer ma propre opinion quand j'ai parlé du devoir du gouvernement, et, je répète que je ne suis inspiré ni par le gouvernement, ni par la compagnie du Pacifique, ni même par la compagnie du Grand-Tronc.

M. CHAPLEAU: Sans la raison que je ferai connaître dans un instant, je n'aurais pas fait attention aux remarques très irrégulières de l'honorable député qui a proposé cette motion, parce qu'il n'est pas nécessaire, à mon avis, que le gouvernement réponde à de telles expressions de craintes, ou discute les prévisions énoncées par cet honorable député. Je ne dis pas que les remarques de l'honorable chef de la gauche n'ont pas été parlementaires, car elles le sont, mais je prétends qu'elles ont été irrégulières. On peut mentionner des rumeurs et des articles de journaux en discutant une question qui est carrément soumise au parlement; mais il n'est guère juste que l'honorable chef de la gauche ait fait de ces rumeurs le sujet d'un discours dans cette Chambre, et d'une attaque contre le gouvernement, lorsque l'honorable chef de la gauche n'a devant lui aucune information, aucune mesure, rien, en réalité, qui justifie les observations qu'il a faites.

Jusqu'à-là j'aurais laissé l'honorable député sans un mot de réponse; mais il a essayé de faire peser sur une fraction du parti qui supporte ce gouvernement, certaines choses que je ne puis laisser sans réponse. Il n'y a rien qui s'oppose à ce que l'honorable chef de la gauche évoque ses souvenirs de la dernière session en déclarant que la compagnie du Pacifique, après avoir dépensé \$33,000,000 dans son entreprise avait estimé qu'une somme de \$27,000,000 de plus était nécessaire pour achever son chemin, ce qui portait la

M. MITCHELL

somme totale requise à un peu moins de \$60,000,000. Tout honorable député peut se rappeler ces choses aussi bien que l'honorable député de Durham-Ouest (M. Blake)! Cet honorable député est allé plus loin et il a dit que l'année dernière, le vice-président, ou le gérant de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, avait déclaré, ou écrit dans les journaux, que les travaux avaient été conduits avec une telle habileté, et que les facilités pour la construction du chemin étaient telles que, sur les \$27,000,000, estimés comme étant la valeur de ce qui restait à faire pour la complète exécution du contrat entre le gouvernement et la compagnie, deux millions.....

M. BLAKE: Plus de deux millions.

M. CHAPLEAU: Ou plus pourraient être épargnés. L'honorable député aurait aussi lu que l'ingénieur en chef du gouvernement, dans un rapport fait au commencement de l'automne dernier, confirmait jusqu'à un certain point les estimations du vice-président de la compagnie, et trouvait que la nature réelle des difficultés que l'on s'attendait de rencontrer dans la région des montagnes, permettrait probablement d'épargner une somme considérable sur l'estimation de \$27,000,000. L'honorable député, donnant libre cours à son imagination—et nous savons qu'elle est fertile—nous a dit que, d'après ses calculs, ce ne serait pas seulement deux millions de piastres, comme M. Schreiber l'estimait, ou entre trois et quatre millions, suivant l'estimation du vice-président de la compagnie, que l'on dépenserait de moins que le contrat, mais que six millions seraient peut-être la différence entre le coût de l'ouvrage et les ressources dont la compagnie pourrait disposer.

Il n'y a, dans tout cela, M. l'Orateur, aucune raison qui justifie les craintes que l'honorable député a exprimées.

Y a-t-il chez lui simple attente, ou simple espoir, ou crainte? Que ce soit son espoir qui se réalisera, ou que ce soit sa crainte, nous ne le savons pas; mais nous savons une chose; nous savons, grâce à Dieu, que le gouvernement ne perdra pas un dollar de la subvention libérale votée par le parlement, l'année dernière, pour la prompte exécution du contrat entre le pays et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; si nous devons être trompés, ce sera sur le bon côté de la feuille. Eh bien! tant mieux, M. l'Orateur; mais ce à quoi je m'objecte, dans le discours de l'honorable député, est ceci. Il a paru croire, dans ses remarques, que le gouvernement cachait la vérité à la Chambre et au pays; que le gouvernement craignait peut-être de faire connaître à la Chambre la vérité sur ce que la compagnie serait obligée de lui demander, de peur de se voir forcé de faire quelq' autre concession, comme cela est arrivé l'année dernière.

Une telle imputation est injustifiable. L'honorable député sait que le gouvernement n'a jamais rien caché à cette Chambre; mais que sa politique a été franchement, librement et ouvertement expliquée, et que toutes les informations demandées par les honorables membres de la gauche, non seulement les informations nécessaires, mais même les informations inutiles, ont été données. C'est ce qui a été fait par le gouvernement lors de la dernière session, puis durant la session précédente, et la même chose sera faite encore, pendant la présente session.

L'honorable député a essayé de démontrer que le gouvernement avait peur, et de quoi? Il a évoqué des souvenirs qu'il n'aurait pas dû, lui surtout, rappeler à cette Chambre.

L'honorable député a prétendu que le gouvernement avait peur de l'influence de ce qu'on a appelé, dans le passé, la *Maison Bleue*. Eh bien! M. l'Orateur, si nous devons parler de cela, mon honorable ami devrait savoir une chose. Si le défunt député de Chateauguay était encore vivant et présent à son siège, je dirais en sa présence, sans craindre la contradiction, que le principe soutenu à cette époque devant le pays et devant le monde, par la *maison bleue*, a été maintenu autant par les plus hautes autorités en Angleterre que par tous les vrais amis des libertés dans notre pays.